

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	49 (1920)
Heft:	20
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — *Arrondissements scolaires fribourgeois.* — Le Conseil d'Etat vient de prendre un arrêté, ayant pour effet de créer un nouvel arrondissement d'inspection des écoles primaires. Cette décision porte à neuf le nombre des circonscriptions scolaires, dont chacune est dirigée par un inspecteur.

Voici la composition exacte des arrondissements sur la base de l'arrêté du 30 novembre 1920 :

I^{er} arrondissement : Ville de Fribourg, écoles communales ; II^{me} : Cercles de justice de paix de Prez, Belfaux et Cournillens, plus écoles des paroisses d'Ecuvillens et de Corpataux ; III^{me} : District de la Singine, plus cercle de Cormondes ; IV^{me} : Cercles du Mouret, de Farvagny, moins les paroisses d'Ecuvillens et de Corpataux, cercles de La Roche et de Vuippens ; V^{me} : Cercles de Bülle, Gruyères, Albeuve et Charmey ; VI^{me} : District du Lac, moins les cercles de Cournillens et de Cormondes ; VII^{me} : District de la Glâne ; VIII^{me} : District de la Broye ; IX^{me} : District de la Veveyse, plus cercle de Vaulruz.

La mesure prise par l'autorité exécutive cantonale constituera un réel progrès dans l'organisation de l'inspecteurat scolaire. Les arrondissements seront ainsi relativement égaux et comprendront chacun de 60 à 75 classes, à deux exceptions près. Aucun ne dépassera 80 écoles.

Pour des raisons budgétaires, la décision recevra son application à partir du 1^{er} octobre 1921.

— *Ecole normale.* — Le 2 décembre, un office de *Requiem* a été célébré à Hauterive pour le repos de l'âme de révérende Sœur *Landérica Salb*, de Saint-Georges, près Fribourg-en-Brisgau, décédée à la Maison-Mère d'Ingenbohl, le 24 novembre. Sœur Landérica fut pendant 15 ans supérieure de la petite communauté des Sœurs de Hauterive, et elle consacra 24 des meilleures années de sa vie au service de l'Ecole. Les nombreux instituteurs qui ont vu à l'œuvre cette religieuse si dévouée auront pour elle un souvenir dans leurs prières.

